

Sir *Hector Langevin*, du comité des chemins de fer, canaux et télégraphes, présente à la Chambre, le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération le bill à l'effet d'amender l'acte refondu des chemins de fer, 1879, et fait rapport, avec le concours de l'auteur du bill, qu'il est inopportun de procéder plus loin avec la mesure dans sa forme actuelle, pendant la présente session ; il recommande, en conséquence, que le bill soit retiré.

Votre comité a aussi examiné le bill à l'effet de modifier l'acte constituant la compagnie du chemin de fer d'*Ontario* et *Québec*, et est convenu de le rapporter, avec des amendements.

M. *Ives*, du comité des bills privés, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill à l'effet d'accorder certains pouvoirs à la compagnie des Poudres de l'*Acadie*, et est convenu de le rapporter avec des modifications ; et la question de juridiction étant soulevée au sujet de ce bill,—elle est réservée pour être décidée par la Chambre.

Ordonné, que M. *McCarthy* ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier la loi concernant les connaissements.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. *Bolduc* ait la permission de présenter un bill pour amender l'acte des élections fédérales, 1874.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. *Robertson* (*Hamilton*) ait la permission de présenter un bill à l'effet de refondre et modifier les actes pour accélérer le procès des personnes accusés de félonies ou de délits dans les provinces d'*Ontario*, de *Québec* et du *Manitoba*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de sir *Hector L. Langevin*, secondé par sir *Charles Tupper*,
Ordonné, que le nom de M. *White* (*Cardwell*) soit substitué à celui de M. *Landry*, sur le comité des Banques et du Commerce.

Ordonné, que MM. *Landry* et *Mulock* soient ajoutés au comité des bills Privés.

Ordonné, que le nom de M. *Rinfret* soit substitué à celui de M. *Glen* sur le comité des Comptes Publics.

Ordonné, que le nom de M. *Glen* soit substitué à celui de M. *Rinfret*, sur le comité des Bills Privés.

Sur motion de sir *John A. Macdonald*, secondé par sir *Leonard Tilley*,

Ordonné, que le paragraphe du discours prononcé par Son Excellence à l'ouverture de cette session, relatif au jugement des Lords du comité judiciaire du Conseil Privé dans la cause en appel de *Russell vs. la Reine* soit lu ; et le dit paragraphe est lu, comme suit :—

“ On m'avise que le jugement des Lords du comité judiciaire du Conseil Privé, rendu au mois de juin dernier, dans la cause en appel de *Russell vs. la Reine*, tend à